

## Proposition d'un plan d'action régional flavescence dorée et son vecteur en Occitanie

Ce document a été présenté en commission technique Flavescence 2019 pour présentation au CROPSAV du 22 mai 2019.

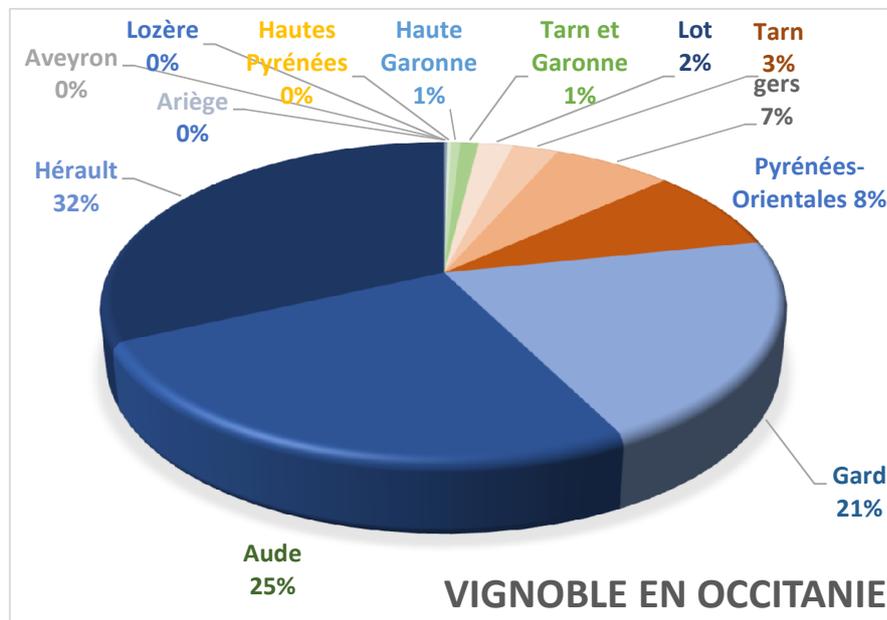
### Préambule

**En région Occitanie, la vigne est une production majeure et les filières viticoles sont un enjeu économique prioritaire.**

Entre 245 000 et 260 000 Ha de vignes plantées sont recensées dans notre région

Leur répartition est hétérogène :

- Un bassin Est important et continu
- Un bassin Ouest plus restreint et éclaté



### Une diversité d'itinéraires techniques qui font la richesse de nos terroirs

- 25 000 Ha en Agriculture Biologique ou en conversion soit environ 10% des surfaces
- 81 500 Ha déclaré en AOP en 2016
- 154 000 Ha déclaré en IGP en 2016
- De plus en plus d'Ha en agriculture TERRAVITIS – HVE
- 1730 Ha en raisin de table

### Un contexte sanitaire préoccupant

La maladie est présente partout sur la région ainsi que son vecteur, **mais** la situation exhaustive de la présence de la flavescence dorée n'est pas connue.

La gestion de la flavescence dorée est contrainte par des particularités territoriales voire départementales

- Surfaces, caractéristiques et répartition des vignobles
- Destination des raisins (cuve-table)
- Systèmes économiques
- Historique de la maladie
- Populations de vecteurs
- Mode de gestion de la Flavescence dorée.
- .....

## **Un problème sanitaire lié à un contexte économique et socioéconomique.**

La vigilance des viticulteurs sur la gestion de la maladie et de son vecteur fluctue depuis ces 30 dernières années : de périodes de forte mobilisation à des périodes de faible mobilisation (Par exemple, baisse en période de crise viticole).

**« Le constat : La flavescence n'est un problème que si l'entreprise ne peut plus l'absorber dans son développement économique »**

Aujourd'hui quelles sont les attentes de la filière viticole :

- Le besoin d'une viticulture rentable non soumise aux pressions sanitaires
- Une politique de réduction des intrants
- Le développement de la confusion sexuelle sur les vers de la grappe
- Une conversion en agriculture biologique importante dans notre région

Les atouts

- Un réseau de partenaires plus ou moins actifs à renforcer et développer
- Une connaissance de la maladie
- Des formations
- Des circuits d'information

## **Une surveillance du territoire assurée mais très hétérogène**

Un seul objectif pour tous, couvrir les zones de productions et assainir le vignoble des souches contaminées.

Plusieurs méthodes selon les départements, qui sont issues des historiques et des contraintes locales.

\* Des départements dans lesquels la lutte est menée depuis plus de 25 ans par les groupements de viticulteurs (GDON) animés par un technicien de la structure départementale (FDGDON) ce système concerne l'Hérault et l'Aude, les deux plus gros départements qui couvrent à eux seul plus de 57 % de la surface régionale.

\* Des prospections rang par rang sur un pas de temps (3-4 ans) pour couvrir la totalité de la surface (66-32-46-09-82-81-31)

Des prospections rang par rang et la constitution de GDON qui offrent une solution intermédiaire (cas du Gard)

La surface viticole est vaste. Une prospection fine (type rang par rang) peut s'étudier sur un pas de temps de 4-5 ans si les moyens financiers et humains sont disponibles.

**Sur la base de ces spécificités, l'objectif est de définir un plan d'action au niveau régional sur la gestion de la flavescence dorée :**

### **DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL DE GESTION DE LA FLAVESCENCE DOREE ET DE SON VECTEUR**

La filière viticole est impactée économiquement par la flavescence dorée.

Le plan d'action vise à améliorer les stratégies de communication, de surveillance et in fine à mieux encadrer la lutte sur le territoire.

La définition des objectifs à atteindre par rapport aux attentes de la filière et des sous filières permettra de déterminer les moyens financiers et /ou humains à mobiliser.

Ce travail s'inscrit dans un plan d'action qui mobilise tous les acteurs de la filière et les financeurs sur le territoire.

Le Plan d'Action Régional (PAR) s'articule autour de trois items :

- la prévention
- la surveillance
- la lutte

Pour chaque étape, des outils sont à identifier et à mettre en place.

## **LA PREVENTION**

L'objectif est de replacer une communication sur la flavescence au sein des instances viticoles, par exemple intégrer dans chaque intervention de responsable de la filière, une brève information sur le sujet. (***connaître et maîtriser les populations de vecteurs, assainir le plus précocément possible les souches malades***)

La mobilisation du comité d'orientation viticole (COV) est un des leviers qui sera utilisé.

Il est nécessaire de rappeler que la flavescence a un impact économique sur l'exploitation.

Le public visé est constitué par les viticulteurs (en priorité) mais aussi par les collectivités locales et territoriales.

Le PAR définit des outils de communication, des supports et des moyens de diffusion de l'information.

Par exemple :

- Un site internet dédié (ex. stop flavo Bourgogne)
- Des affiches, des campagnes de presse, des lieux stratégiques d'affichage (ex. distributeurs)
- Capitaliser ce qui se passe ailleurs en France.

## **LA SURVEILLANCE**

Construire un plan de surveillance FREDON/FDGDON avec les partenaires.

L'objectif est de renforcer la surface surveillée sur les départements viticoles, d'augmenter la prospection fine du vignoble et de fixer des priorités dans ce renforcement de surveillance.

Le PAR se propose aussi, dans cet objectif d'optimisation de la surveillance, de :

- structurer la collaboration entre les FDGDON FREDON et les autres partenaires dans la remontée d'information sur les foyers (ce qui se fait déjà dans certains départements)
- renforcer la coopération avec les autres partenaires (CA, coop)

## **LA LUTTE**

**Le PAR permet**

- d'assurer l'encadrement de la lutte par les GDON, FDGDON, FREDON ( suivi des arrachages en lien avec le FMSE) .....
- de développer des outils de traçabilité de la surveillance et de la gestion des foyers (pour tous les acteurs)
- d'avoir le soutien de tous les partenaires de la filière pour soutenir cet engagement dans la lutte et au cas par cas, de résoudre les problèmes de blocage (retard ou refus d'assainissement) collectivement avant de mettre en place les outils réglementaires, procédures longues, donc peu efficace sanitaire.

En impliquant tous les partenaires il sera plus facile de résoudre les cas particuliers de recontaminations à partir de zones non agricoles.

## **LES MOYENS FINANCIERS**

**Ils seront recherchés en fonction des objectifs du plan d'action régional.**

## **LES FINANCEURS POTENTIELS :**

### **LES PARTENAIRES**

FREDON

CRA-OC

COOP de France

Les interprofessions INTEROC CIVL CIVR IVSO ET INTER RHONE (Gard), etc.

SUD VIN BIO

Les familles syndicales

Les départements

L'IFV

La région

L'Etat

Les Agence de l'Eau RMC et AG